J. P. B. de Josselin de Jong, *Les danses des Piegan*

samedi 11 février 2012

La différence entre la danse de l'homme civilisé et celle du « sauvage » est si profonde, qu'il vaudrait mieux imaginer pour cette dernière une autre dénomination. Ce que les danses ont de commun, c'est le mouvement rythmique du corps, mais la comparaison s'arrête là. Dans les tribus non civilisées d'Amérique du Nord, la danse est en général définie comme une cérémonie religieuse, au cours de laquelle les mouvements rythmiques des corps sont accompagnés de musique. Si je dis d'une manière générale, c'est parce qu'il existe aussi des danses qui ont perdu leur caractère religieux, soit parce que des tribus étrangères se les sont appropriées, soit parce que les changements des conditions de vie ont entraîné la perte d'une certaine solennité.